

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 132 (1987)
Heft: 10

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revues

Rivista Militare della Svizzera Italiana N° 3, mai-juin 1987

Afghanistan: sept ans de malheur. Sous ce titre, Michel Pochoy rappelle dans quelles circonstances les Afghans ont eu à subir l'invasion soviétique. Il nous fait souvenir qu'en 1963, c'est la promulgation de la monarchie constitutionnelle et d'un régime relativement libéral qui a permis la progressive pénétration par les communistes de l'Université, de l'administration et de l'armée. Une tendance contre laquelle les tenants de l'islam ont tenté d'organiser l'opposition.

L'auteur ne voit pas d'issue très prochaine à la situation actuelle du pays. Ce ne sont pas les quelques milliers d'hommes retirés en fanfare par les Soviétiques qui peuvent à eux seuls constituer un vrai premier pas dans une opération de retrait général des troupes étrangères du sol afghan.

La revue tessinoise publie ensuite le texte d'une conférence prononcée à Lausanne devant l'Association patronale suisse par le commandant de corps Roger Mabillard et consacrée à «l'apport militaire dans la formation des cadres civils». Pragmatique, le chef de l'instruction propose une «approche objective» de la question, et commence par reconnaître que le service militaire impose des sacrifices aux entreprises. Mais comment assurer à notre armée la crédibilité nécessaire sans lui octroyer les temps de service indispensables? D'apparence donc, les intérêts des entreprises et ceux de l'armée sont inconciliables. Mais est-ce vraiment le cas? Le commandant de corps Mabillard relève que l'apport de compétences civiles dont bénéficie l'armée n'est pratiquement jamais mis en doute. A l'inverse, en revanche, le monde des entreprises ne voit pas toujours le profit qu'il peut tirer de la formation des cadres militaires. Certes, ce bagage n'est pas intégralement transposable d'un domaine dans l'autre. Ne serait-ce déjà que parce que les objectifs d'une entreprise et ceux

d'une armée diffèrent fondamentalement. N'empêche que la formation des cadres militaires, sur les plans psychologique, du caractère, pratique et intellectuel, peut parfaitement constituer un apport de choix à la gestion des entreprises privées ou publiques. Les exemples d'ailleurs ne manquent pas. Pour le management, conclut le chef de l'instruction, la formation militaire n'est pas suffisante. Mais ajoutée à des qualités humaines et professionnelles, elle constitue un complément appréciable qui compense les sacrifices consentis par l'entreprise.

Relevons encore la présentation du service territorial par son chef de division, le colonel EMG Pieraugusto Albrici. L'auteur rappelle que la création de ce service remonte à mars 1887. A l'origine, l'essentiel de sa tâche consistait en un soutien logistique des troupes. Cette mission demeure, mais elle s'est, au cours des ans, enrichie d'un second volet, celui de l'aide de l'armée aux autorités civiles. La palette des activités est aujourd'hui particulièrement riche puisqu'elle comprend le service de renseignement territorial, l'alerte, les mesures militaires en matière d'économie électrique, la protection des ouvrages d'importance militaire et vitale, l'assistance militaire, les affaires juridiques et de police, et enfin l'économie militaire.

Notons finalement un reportage de la rédaction sur la prestation de serment des nouveaux gardes pontificaux. La dernière de ces cérémonies était honorée de la présence du commandant de corps Mocetti qui, en trois langues, s'est adressé aux nouveaux gardes que commande, rappelons-le, le colonel Buchs.

Revue Historique des Armées N° 3/1987

Dossier de choix: l'Armée de l'Air dans la Deuxième guerre mondiale. Dans sa présentation, le général Lucien Robineau, directeur du Service historique de l'Armée de l'Air, indique que «de très nombreux commentaires développés sur la guerre aérienne au cours du deuxième conflit mondial» ont transmis jusqu'à nous passablement d'image d'Epinal. «Pour n'être pas

inexactes, souligne-t-il, ces images rendent imparfaitement compte de la vérité, et il est parfois nécessaire de mettre en lumière les couleurs de cette vérité en éclairant des secteurs jusque-là demeurés dans une relative pénombre.»

En traitant respectivement du «Haut-commandement américain et la bataille de France», de «L'Armée de l'Air de la libération à la victoire (juillet 1944-mai 1945)» et de «L'industrie aéronautique, été 1944-printemps 1945: des héritages aux projets», Lee Kennett, Patrick Facon et Emmanuel Chadeau mettent en évidence la nécessaire corrélation qui doit exister entre la politique militaire et la politique industrielle. A cet égard, on peut prendre appui sur la détermination affichée dès 1938 par le président Roosevelt de donner la priorité absolue au réarmement aérien.

Les ailes françaises n'étaient, au début de la guerre, pas à la hauteur du besoin. Mais, comme le relève le général Robineau, si la Seconde guerre mondiale a été pour la France un drame immensément douloureux, elle aura somme toute été, pour l'Armée de l'Air française, une crise salvatrice.

Hors dossier, signalons l'étude du contre-amiral Jacques Chatelle, chef du service historique de la marine, sur «La marine française de 1939-1940» ainsi que le journal de bord du général Louis Faury (1874-1947) qui fut dans l'entre-deux guerres l'un

des fondateurs de l'armée polonaise; dont il créa d'ailleurs en 1920 l'Ecole de guerre de Varsovie. Appelé à reprendre la mission militaire française en Pologne le 15 août 1939, il fera, à propos du Blitzkrieg un rapport que personne hélas n'exploitera. Après l'effondrement de l'armée polonaise, il tentera, depuis la Roumanie, de la reconstituer sur territoire français.

Nous avons reçu

**Le général Dufour,
par Jean-Etienne Genequand**

A l'occasion du bicentenaire de la naissance du général Dufour, le Département militaire cantonal de Genève a décidé l'édition d'une petite plaquette, esquisse biographique du général. Préfacée par M. Pierre Wellhauser, conseiller d'Etat, cette brochure est l'œuvre de l'archiviste adjoint de l'Etat de Genève, le plt Jean-Etienne Genequand. Agrémenté d'une iconographie judicieusement choisie, le texte se veut simple et concis; il ne vise pas à l'érudition, mais à l'exactitude des faits. Il permet ainsi à de nombreux Genevois encore ignorants de la personnalité multifacée de Dufour de faire, enfin, sa connaissance!